

DÉCLARATION DROIT D'ALERTE

Monsieur le Maire,

Vu le Décret N°85-603 du 10 juin 1985 modifié ;

Vu l'arrêté du 15 mars 2001 sur le droit de retrait et notamment son article 2 ;

Vu l'état d'urgence déclaré le 14 novembre 2015 sur le territoire national ;

Considérant les attentats survenus le 14 novembre 2015 et les risques toujours actuels ;

Considérant que notre service de police municipale n'est pas équipé d'arme à feu (cat.B) et/ou gilets pare-balles ;

Je considère, compte tenu des moyens dont je dispose, que je ne suis plus en mesure d'exercer mes missions en toute sécurité, sans mettre en jeu mon intégrité physique, de manière particulièrement grave. En effet, je ne suis pas en mesure d'assurer ma propre sécurité et par conséquent celle des administrés.

Je me dois de vous rappeler les dispositions de l'article 2-1 du Décret N°85-603 du 10 juin 1985 modifié qui indiquent que les maires sont juridiquement responsables de la sécurité des agents de police municipale.

Si par cas, la situation empirait, je pourrais faire valoir droit de retrait.

J'en ai référé à mon syndicat le SDPM, afin de faire respecter mes droits.

Je sollicite un accusé de réception de la présente.

Date et Signature

Remis à l'accueil de la mairie ou à M. le Maire / élu :

Date et Heure :

Conserver le double contenant le cachet et visé par :

- le Maire ou l'élu délégué : M...
- l'accueil de la mairie
- l'agent lui-même en cas de refus d'accuser réception par la mairie ou le Maire/élu

